AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C2837
FR0000075392-FS0841

3 août 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ORAPI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 août 2020, la société par actions simplifiée Crédit Mutuel Equity SCR[1] (28 avenue de l'Opéra, 75002 Paris), a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 juillet 2020, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société ORAPI et détenir 593 220 actions ORAPI représentant 805 945 droits de vote, soit 8,99% du capital et 8,57% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société ORAPI[3].

———

[1] Contrôlée par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.
[2] Sur la base d'un capital composé de 6 598 219 actions représentant 9 405 734 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment prospectus approuvé par l'AMF sous le n°20-279 du 23 juin 2020 et communiqué de la société ORAPI du 29 juillet 2020.